

etat des lieux pendant travaux

Par **haamori**, le **13/04/2009** à **18:11**

Bonjour, locataire d'un appartement depuis peu, de nombreux problèmes d'humidité sont apparus, reconnus par l'agence immobilière qui veut y faire des travaux. depuis un mois le séjour n'est plus praticable à cause des bâches et du matériel, et les travaux n'ayant malgré tout pas commencé, j'ai décidé de donner mon préavis de départ. L'agence me dit que je ne peux prétendre bénéficier d'une réduction de loyer pour ne pas avoir pu jouir de l'ensemble de l'appartement car j'ai déjà donné mon préavis, et je m'inquiète de la tenu de l'état des lieux de sortie compte tenu que le séjour à souffert du 1er passage des ouvriers (arrachage de papier peint, décollage de plaques du plafond), comment l'état des lieux peut-il se faire? Merci de pouvoir me répondre, car je rends cet appartement dans 15 jours.